

PROCES-VERBAL : REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 4 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 février, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 28 janvier, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : FAURE Josette - DESLOGES Georges - DUBOUIS Sandrine - BOUDEAU Philippe - SARTY Denis - SIMON-CHAUTEMPS Franck - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques - SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine - BOSLE Alain - LAGRAVE-MALIVERT Annick - BENABDELMALEK Clément - DESSEAUVE Nadine - CLOCHON Bruno - DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis - BERTELOOT Dominique - MEYER Christian - CATHELOT Guy - MOREAU Jean-Claude - DAURY Claudine - PAROT Jean-Pierre - ROYERE Joël - SALADIN Christine - LAINE Joël - GRENOUILLET Jean-Yves - LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas - PAMIES Jean-Michel - LEHERICY Joseph - NOURISSEAU Pierre-Marie - GAUDY Sylvain - GAILLARD Thierry - DUGUET Pierre - PATAUD Annick - LAPORTE Martine - GODET Serge - LANDREVIE Laurence - PICOURET Michel

Etaient excusés : COTICHE Thierry - RIGAUD Régis - FINI Alain - DUGAY Jean-Pierre - FERRAND Marc - BUSSIERE Jean-Claude - LAROCHE Michel - CALOMINE Alain - TROUSSET Patrick - CAILLAUD Monique - AUGUSTYNIAC Jérôme

Pouvoirs :

1. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD
2. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
4. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Jean-Michel PAMIES
5. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à Nadine DESSAUVE
6. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
7. M. LAROCHE Michel donne pouvoir à Dominique BERTELOOT

Suppléances : GODET Serge - LANDREVIE Laurence - PICOURET Michel

Laurence LANDREVIE est désignée secrétaire de séance.

1. Compte rendu des décisions du Président et du Bureau communautaire prises dans le cadre de leurs délégations.

Depuis le dernier conseil communautaire, il n'y a pas eu de bureau, et aucune décision du Président n'a été prise.

GOUVERNANCE

2. Délibération n°2025/02/01 : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024 a été envoyé avec la convocation.

M. Le Président demande s'il y a des corrections à apporter.

Nicolas DERIEUX trouve compliqué de recevoir les comptes-rendus 3 mois après, car cela ne lui permet pas de voir s'ils ont bien été retranscrits. Il fait remarquer par ailleurs que les conseillers municipaux ne reçoivent plus l'ordre du jour des conseils communautaires depuis quelques mois, alors que légalement ils doivent les recevoir.

M. le Président confirme que l'ordre du jour doit être envoyé et indique que cela va être vérifié. Pour les comptes-rendus, il précise qu'une amélioration sera apportée dans la mesure du possible.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 3 voix contre, 5 abstentions, et 39 voix pour :

- Adopte le PV de la séance du 5 novembre 2024.

(40 présents - 47 votants)

INSTITUTION - PROJET DE TERRITOIRE

3. Délibération de principe sur les 3 axes de travail du Projet de Territoire 2025-2045

Suite au dernier conseil, à la demande des conseillers communautaires, le projet de territoire est reproposé à la discussion, avec les commentaires et contributions de ceux ayant souhaité s'exprimer.

M. Le Président propose de ne pas refaire la présentation globale du projet, mais de poursuivre avec les échanges.

Joël LAINE a vu dans les ressources utilisées (sources et documentations), que le diagnostic territorial a été réalisé par Auddice dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Il demande quelle a été leur contribution, et si des scénarii éventuels ont été proposés, dans le cadre du projet de territoire.

M. Le Président lui répond que le cabinet n'a rien proposé pour le projet de territoire, et que seules les données récoltées auprès des communes et regroupements de communes ont servi pour alimenter le diagnostic du projet de territoire. Il ajoute que le cabinet continue de travailler sur le PLUi et qu'il vient tout juste de fournir les diagnostics.

Nicolas DERIEUX trouve que la présentation de la dernière fois était biaisée :

- de dire que 700 000 € ont été mis sur l'habitat alors que ce sont des dépenses PLUi qui concernent aussi le projet de territoire,

- de dire que seulement 190 000 € ont été mis sur l'économie alors que 2 millions ont été investis dans les cliniques vétérinaires,
- d'afficher certaines dépenses sans indiquer les recettes correspondantes.

Il regrette cette situation qui veut orienter les conseillers vers une décision, alors que si la présentation avait été honnête, une décision différente pourrait être prise librement.

M. le Président entend la remarque et précise que l'intention n'était pas de biaiser les choses. Même si une étude beaucoup plus poussée peut être faite sur les dépenses et recettes, cela ne changerait pas l'ordre des grandes tendances de dépenses actuelles de la communauté de communes. Le classement est sans jugement, car les dépenses correspondent aux besoins, notamment pour l'enfance-jeunesse. La construction des cliniques vétérinaires se trouve sur le budget annexe « immobiliers d'entreprise ». Cela contribue effectivement au développement économique d'une manière transversale, tout en répondant à un besoin de services pour la population. Il explique que le PLUi et les baux à réhabilitation font partie de la politique publique Habitat. La présentation a été faite par politique publique et correspond à une photographie du bilan à un instant donné. Celui-ci pourra être différent au prochain DOB ou budget en 2026.

Joël LAINE revient sur l'Axe 2 « *Réussir les transitions du territoire : une approche environnementale et économique - tracer la feuille de route des transitions énergétiques et écologiques de CSO* ». Il constate que rien ne figure dans les objectifs cités concernant les énergies renouvelables, et demande si cela signifie que rien n'est envisagé sur cet aspect. Il ajoute que cela faisait déjà partie des interrogations exprimées lors du dernier conseil.

M. le Président explique qu'une délibération a justement été prise en janvier sur l'intégration du Contrat d'Organisation Territoriale (COT) dans la globalité du projet de territoire. Celui-ci est financé par la Région via l'ADEME pour mettre l'accent sur les énergies renouvelables au niveau des territoires (installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments publics et parkings, etc...) Les 3 axes du projet de territoire présentés ne constituent pas des actions précises. Ce sont des axes de réflexion et de travail, que la commission « Projet de territoire », dont la création va être proposée, va ensuite décliner en actions pour les services et dans la transversalité. Les actions qui seront définies dans le cadre du projet de territoire auront pour objectif d'accueillir des populations, tout en poursuivant les transitions du territoire, qu'elles soient énergétiques, écologiques et autres. Il s'agira de communiquer pour créer du lien, se faire connaître et chercher de la population en dehors du territoire.

Joël LAINE répond qu'avec l'objectif de préserver le cadre de vie des habitants et leur santé, il entend que cela correspond aux arguments portés par les personnes « anti-énergies renouvelables ». Il s'interroge sur ce que fera alors la communauté de communes lorsqu'il s'agira de se positionner. Il constate que certaines communes et certaines communautés de communes co-financent des parcs éoliens et panneaux solaires. Il se dit non convaincu par cet objectif qui ne permet pas de comprendre clairement la position de CSO en matière d'énergies renouvelables.

M. le Président précise qu'il n'a jamais été dit que les énergies renouvelables seraient mises de côté. Au contraire, elles seront prises en compte dans tous les domaines de façon globale au niveau du projet de territoire.

Thierry GAILLARD explique que le COT est un outil financier et d'ingénierie, qui présente l'intérêt de structurer les projets et d'obtenir des financements, et permet ainsi d'avancer plus rapidement. Creuse Sud-Ouest est précisément inscrite dans cette démarche, avec une réunion de comité de pilotage prévue prochainement.

Nicolas DERIEUX revient sur la cible de population proposée dans la stratégie d'attractivité, et s'offusque du choix de privilégier l'accueil des plus de 55 ans en considérant que l'accueil des jeunes et des couples ne fonctionne pas. Il estime que Creuse Sud-Ouest prend cette position sans avoir essayé préalablement d'accueillir les plus jeunes. Il regrette notamment que l'on n'attende pas la réalisation de l'opération des baux à réhabilitation pour donner la chance à des personnes de se loger sur le territoire. Il cite l'exemple de Saint-Martin-Château où depuis 2016, 68 nouveaux habitants ont été accueillis dont 12 % de plus de 55 ans, et 25 % de moins de 18 ans. L'habitat locatif favorise la venue de personnes, qui ensuite attirent d'autres personnes.

Martine LAPORTE explique que l'opération des baux à réhabilitation permet justement d'accueillir des jeunes. Elle fait remarquer qu'il a été tenu compte, dans la proposition de délibération sur les axes de travail du projet de territoire, des remarques sur le fait de ne pas accueillir seulement les plus de 55 ans, en indiquant désormais « accueillir les populations pour gagner des habitants » Il est évident que toutes les tranches d'âge seront accueillies.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT rappelle la coalition qui s'est faite lors du dernier conseil autour de cet axe d'accueillir les 55 ans et plus, perçu étant comme une mauvaise idée. Elle constate que cette fois-ci, parmi les 3 axes présentés, le premier a changé en « accueillir les populations pour gagner des habitants ». Cet axe, qui ne parle plus de cible, lui convient.

Joseph LEHERICY fait remarquer qu'à Saint-Moreil, 4 personnes de plus de 55 ans viennent d'être accueillies. Il indique que le problème pour attirer les jeunes, c'est qu'il n'y a pas de travail pour leur permettre de rester.

Nicolas DERIEUX a constaté quant à lui que la majorité des personnes installées à Saint-Martin-Château ont une activité salariée ou indépendante dans les environs.

M. le Président recentre le débat en rappelant que l'objet de la discussion est de parler de planification, d'accueil, d'attractivité, de développement, et cela de manière collective avec les 43 communes représentées. Comme dans tout conseil, les points de vue sont différents, étant donné les spécificités de chaque commune. Il rappelle ensuite les raisons pour lesquelles il avait été initialement ciblé la population des 55 ans et plus. CSO subit le déclin démographique mais pas dans la partie migratoire. Selon les statistiques de l'INSEE, on constate une tendance naturelle d'arrivée sur le territoire de CSO d'une population de jeunes retraités. Dans la mesure où la communauté de communes a retrouvé des moyens financiers d'investissement, dans le principe de recentrer les politiques publiques, il avait été choisi de proposer d'aller capter cette tranche de population qui bouge plus facilement que les autres, et qui est moins demandeuse en termes d'emploi, mais plus en termes de services. Ces services sont encore présents sur le territoire. L'idée était de recentrer cette politique publique en ayant la possibilité d'examiner pendant 5-6 ans ce que cela donne, en l'évaluant et en l'adaptant de manière rapide au besoin. Depuis 30 ans et jusqu'à présent, la politique d'accueil des communes a été de privilégier l'accueil des jeunes couples avec enfants (centre de loisirs, crèches, ...) CSO investit 700K€ sur l'Enfance-Jeunesse, et pourtant on constate une baisse de la population, l'absence de liste d'attente dans les crèches, et des assistantes maternelles qui ont des difficultés à trouver de nouveaux contrats. Pour garantir demain le travail des agents, d'autres solutions seront peut-être à imaginer comme par exemple d'ouvrir à l'intergénérationnel des ateliers spécifiques. La proposition initiale visait à prendre en compte la réalité de la situation actuelle. Cela ne remet pas en question l'existence des services enfance-jeunesse, car tout est mis en œuvre pour garantir la continuité de ces services. Il faut cependant avoir à l'esprit que les décisions d'aujourd'hui ne porteront leurs fruits que dans 10 ans. C'est pourquoi il

avait été envisagé de faire venir, pendant cette période, une population qui a plus de facilités à bouger, pour avoir plus d'habitants. Cela impacte la DGF avec plus d'impôts et des services garantis. Cela apporterait aussi une potentielle consommation de services, d'artisanat, de commerces. L'objectif de chaque commune est bien de maintenir la population, les services et de rester attractif. Il n'y a pas lieu d'être en opposition ni avec la communauté de communes ni avec les autres communes, puisqu'il s'agit de complémentarité. C'est pourquoi la communauté de communes se proposait d'aller sur un terrain où les communes ne vont pas naturellement, pour avoir une répercussion plus globale, générale et rapide.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT retient 3 éléments et formule les remarques suivantes :

- si les + de 55 ans viennent déjà naturellement sur le territoire, pourquoi ne pas plutôt s'occuper des autres tranches de population ?
- les retraités sont plutôt des personnes de 65 ans, et dans 10 ans ils auront 75 ans.
- 86 naissances pour 90 places en crèche : c'est une optimisation sensationnelle.

Martine LAPORTE fait remarquer que tous les nouveau-nés ne vont pas en crèche.

Joël LAINÉ revient sur la difficulté de recruter des personnes qualifiées dans la petite enfance, et demande si cela est dû au fait que l'on ne soit pas assez attractif.

M. le Président répond que cela concerne la qualification EJE, qui a été fortement ralentie avec le COVID au niveau national. Les personnes formées localement (essentiellement à Limoges) ont déjà leur place garantie dans les structures de Limoges ou de sa périphérie. Au niveau creusois, on constate d'ailleurs des initiatives de prêt d'agents qualifiés : l'Agglomération du Grand Guéret met à disposition un personnel à la CC Grand Sud.

Dominique BERTELOOT rappelle que des contributions ont été demandées aux élus afin de pouvoir s'exprimer autour de ce projet de territoire. Il demande comment elles vont être prises en compte et si celles-ci peuvent être examinées avant le vote, notamment pour parler des principes et de qui les anime.

M. le Président explique que chacun a la liberté de prendre la parole pour exprimer ses contributions ou toute autre remarque. Il indique qu'il est proposé dans un premier temps d'acter les 3 axes, et de faire ensuite vivre ces axes et les orientations dans la commission qui peut être créée en rapport avec le projet de territoire.

Dominique BERTELOOT regrette d'avoir pris du temps pour rédiger des contributions qui finalement ne sont pas prises en compte. Ce qu'il a proposé, c'est une réflexion sur ce qui peut être principal et ce qui vient antérieurement à la détermination d'axes. Le but d'un projet de territoire ne peut pas être de « gagner des habitants », mais plutôt par exemple « le bien-être des habitants ». Cela décrit un futur, mais il y a d'autres points à poser d'abord.

M. le Président confirme que les propositions peuvent être « le cadre de vie » ou de « faire venir de nouvelles populations pour gagner des habitants ».

Dominique BERTELOOT l'entend, mais estime qu'avant toute orientation, il faut avoir une démarche systémique. Il se dit inquiet, non pas pour les axes, mais par rapport à ce qu'il y a derrière les axes : un certain nombre d'arguments ont été développés par rapport à des méthodes de travail, avec une insistance sur le positionnement. Il trouve cela intéressant mais s'interroge sur la relativité de ce que représente Creuse sud-Ouest au regard d'un échelon plus large. Il estime qu'il faut mettre en valeur les atouts partagés du territoire avec les autres communautés de communes, et

les porter au niveau du département et de la Région, mais jamais en opposition. Le positionnement est très important lorsque l'on travaille à la détermination de ce qu'est un projet de territoire. C'est le moment de parler et d'écrire des principes et des valeurs, construits avec les habitants, ce qui change tout par rapport à l'adhésion d'un territoire.

M. le Président rappelle que sa proposition est d'acter les 3 axes pour faire travailler la commission projet de territoire sur sa vision philosophique des choses avant de commander le travail aux autres commissions thématiques. Ensuite le travail des commissions thématiques remonte à la commission projet de territoire et aboutit à des fiches actions.

Dominique BERTELOOT dit être totalement d'accord avec l'idée portée de développer une commission, mais il fait remarquer que la configuration du conseil incite à parler des principes. Sur la question des axes, quand on veut un axe communication, celle-ci peut se placer dans un aspect surplombant, comme c'est le cas ici avec l'axe 3, ou alors la considérer comme consubstantielle à l'action, et dans ce cas, on l'intègre absolument et simultanément à toutes les actions. Une stratégie de communication est quelque chose d'intégré et non à part. Elle doit être parfaitement incluse dans la démocratie du quotidien, c'est-à-dire que chaque action est transparente, les habitants sont associés, etc...

Dominique BERTELOOT ne comprend pas pourquoi lors du dernier conseil, il n'a pas été donné la possibilité raisonnable de discuter et de prendre le temps nécessaire pour aboutir à se mettre d'accord sur quelques principes.

M. le Président fait remarquer que pourtant le temps a été pris, plusieurs mois ont été consacrés aux échanges sur le projet de territoire.

Dominique BERTELOOT propose à M. le Président de relire tout ce qui accompagne ces axes, Il estime que l'intention étant pure, on aboutit quand même à quelque chose qui demande encore à être extrêmement partagé.

M. le Président rappelle que c'est un projet de territoire, qui n'est pas gravé dans le marbre. Justement, les politiques menées pourront être notées, jugées, expertisées, quasiment en temps réel, pour se rendre compte très rapidement du fait que ce soit efficace ou non. Ce projet de territoire va vivre et évoluer. Les futurs élus en 2026 pourront être amenés à prendre un temps plus ou moins long pour rediscuter de ce projet, avec l'incidence de mettre en attente le travail des services et des élus communautaires et communaux des commissions. Il propose d'initier dès à présent un travail sur des orientations au sein d'une commission ou au sein du conseil communautaire. Il rappelle que le projet de territoire émane du bilan de mi-mandat qui a été présenté au séminaire du mois de septembre. Lors de cette restitution, il y avait peu d'élus présents. C'est pourquoi il a ensuite été fait le tour des communes pour parler avec chacun. Il n'en était alors pas ressorti, dans la majorité, une opposition farouche aux orientations. S'il reconnaît que la forme de la présentation n'était pas adaptée lors du dernier conseil, en revanche sur le fond, même si des désaccords persistent, il convient de continuer d'avancer pour travailler dans la commission si la création de cette dernière est validée.

Dominique BERTELOOT intervient sur la question de l'absence ou le manque de participation des élus aux différents ateliers, qui président à la construction d'un projet comme celui-ci. Cela interpelle et pose une obligation pour la suite de réfléchir à la façon de construire un esprit communautaire, de permettre à chacun de s'associer à la vie de la communauté de communes et de faire en

sorte que les habitants citent la communauté de communes comme l'un des éléments enrichissant leur quotidien. Cela pourrait aussi être un axe de la proposition.

Joël LAINÉ dit être d'accord sur les principes des 3 axes d'accueillir de la population, de réussir les transitions du territoire, et de créer du lien. En revanche, il se demande si en votant l'axe 2, la stratégie des transitions constitue déjà un acquis. M. le Président lui répond que non.

Nicolas DERIEUX confirme que même si l'on est d'accord avec l'intitulé des axes, ce qui compte c'est ce qui sera mis derrière. Martine LAPORTE répond que c'est justement ce qui sera construit tous ensemble en commission qui va alimenter le projet de territoire. Elle dit ne pas comprendre tous ces questionnements alors qu'il lui semblait que la réflexion avait été menée, pour une fois, de manière ordonnée : d'abord un séminaire, puis la rencontre de toutes les mairies, ensuite la proposition des 3 axes et enfin la création d'une commission pour permettre à ceux qui le souhaitent apporter leur contribution à la mise en place de toutes les actions à envisager. Elle affirme que ce projet n'est pas ficelé d'avance, et que tout est à construire.

Delphine POITOU, en s'excusant d'être arrivée après le début de la séance, demande s'il a été évoqué le fait que la communauté de communes a un taux de pauvreté assez élevé, et à quel moment et dans quel axe on allait pouvoir travailler sur ce point. Elle estime qu'en plus d'accueillir de nouvelles populations, il fallait aussi tenir compte des populations déjà présentes sur le territoire. Martine LAPORTE lui répond que cela fait partie des éléments que la commission pourra travailler. Rien n'est fermé, le projet est ouvert aux propositions qui seront faites, et s'il est décidé de travailler sur la pauvreté sur le territoire, il sera étudié comment cela peut être mis en œuvre.

En l'absence d'autre question ou remarque, M. le Président propose de passer au vote sur le principe des 3 axes.

A l'issue de ces exposés et échanges, le Conseil communautaire, avec 2 voix contre, 3 abstentions et 42 voix pour :

- approuve les 3 axes stratégiques du projet de territoire (2025-2045) de la communauté de communes comme suit :

AXE 1 : ACCUEILLIR LES POPULATIONS pour gagner des habitants

AXE 2 : REUSSIR LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE en élaborant une stratégie des transitions

AXE 3 : COMMUNIQUER POUR CREER DU LIEN en déployant une stratégie de communication

- décide de poursuivre le travail de mise en œuvre des 3 axes stratégiques sous forme de fiches actions.

(40 présents - 47 votants)

POINTS DE DISCUSSION

4. Création d'une commission thématique : projet de territoire

M. le Président propose de se prononcer sur la création de la commission thématique « projet de territoire ». Il précise que chaque conseiller communautaire sera le bienvenu pour alimenter cette commission, et demande si des personnes sont déjà volontaires pour en faire partie.

Plusieurs conseillers répondent favorablement et M. le Président indique qu'un courriel sera adressé à l'ensemble des conseillers communautaires pour recueillir les candidatures pour cette commission.

5. Relecture partagée du cahier des charges portant sur la mission d'audit de la convention touristique 2022-2027 (exercices 2022-2023 et 2024)

M. le Président rappelle qu'il s'agit de l'audit demandé lors du dernier conseil. L'Office du Tourisme a communiqué ses points de vue, qui sont retranscrits surlignés en jaune dans le document communiqué de projet de cahier des charges. M. le Président donne les clefs de lecture des annotations du document de base pour distinguer les propositions de l'OTI validées ou non validées, les reformulations et/ou ajout éventuels. Il demande s'il y a des questions et propose d'en faire une relecture.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT trouve globalement très positif le fait que l'OTI ait pu voir en amont le projet de cahier des charges et proposer des modifications, ainsi que la clef de lecture qui permet de voir les propositions, les contre-propositions et la médiation. Elle trouve toutefois gênant que sur les critères de sélection de candidats, il ne soit pas demandé la maîtrise des techniques d'audit en matière de tourisme.

M. le Président lui répond qu'il ne s'agit pas d'un audit sur la mission tourisme en tant que telle, mais sur la structure « communauté de communes » et la structure associative « Office de Tourisme », pour faire un point sur comment fonctionne l'un et l'autre, les atouts et les contraintes de chacun. Il ne s'agit pas de remettre en question le travail des agents de l'OTI, ce n'est pas l'objet de l'audit.

M. le Président précise qu'en remettant sur table ce document, son objectif est de recueillir l'avis du conseil communautaire sur le cahier des charges de base, pour pouvoir revenir vers l'Office de Tourisme avec une proposition de cahier des charges validé, leur demander ce qu'ils ont à répondre en leur laissant du temps, et revenir vers le conseil communautaire si nécessaire.

Nadine DESSEAUVE fait remarquer que lorsqu'il est demandé que le bureau d'étude ait des compétences en matière de tourisme, ce n'est pas pour remettre en cause le travail des salariés. Il lui semble intéressant qu'il ait une expertise en matière de tourisme.

M. le Président répond que dans ce cas, pour être impartial, il faudrait qu'il soit aussi expert en politique de communauté de communes. Cet audit se doit d'être neutre et impartial sur un état de fait de la situation.

M. le Président fait lecture du projet de cahier des charges, et demande à chaque étape si les suggestions de modifications sont acceptées ou non.

Il rappelle qu'il s'agit d'un audit des missions, des axes, des orientations, des choix, faits par les élus de chaque partie. L'audit ne porte pas sur le travail des salariés, ni sur la réalisation.

Dominique BERTELOOT indique que lorsque l'on crée des audits, on détermine l'objet, et on procède soit sur pièces soit en rencontrant les personnes. Il s'agit de psycho-dynamique du travail : il y a une différence entre le travail prescrit et le travail réalisé. Il explique que le travail réalisé est peut-être très intéressant pour la mission mais ce n'est pas ce qui a été demandé. Il y a une dérive ou une appropriation du travail mais finalement cela a pu être plus efficace. C'est pour cela qu'il est intéressant de rencontrer les personnes, pour qu'elles expliquent pourquoi elles ont pris telle direction. Ou alors, les pièces sont suffisantes pour montrer quelle direction a été prise, et mesurer l'écart par rapport à la demande.

M. le Président confirme que l'on est plutôt dans ce cas de figure, et sans vouloir faire offense aux agents d'aucune des 2 structures, cette dynamique sera déterminée ou approchée avec la rencontre des élus (les bureaux des 2 structures).

Delphine POITOU estime que sans juger les compétences et les actions menées par les agents, il serait intéressant que les auditeurs puissent recueillir les informations sur le fonctionnement et la méthodologie (sans demander les résultats). Cela pourrait se faire sur un temps avec le bureau.

M. le Président confirme que cela sera prévu avec les élus du bureau, et demande aux conseillers communautaires si cela leur convient. En l'absence de remarque, il poursuit la lecture commentée du projet de cahier des charges.

Michel PICOURET formule une remarque sur la forme, et demande pourquoi utiliser un terme anglais alors qu'il existe un mot français identique.

Il est donc proposé de remplacer le terme de « Benchmark » par « Analyse comparative ».

Sur l'aspect du travail comparatif des différents modes de gestion des OT, il est suggéré de faire préciser avec les auditeurs dans quel cercle on travaille pour ne pas aller trop dans le détail de ce que font les autres OT. Toutefois, la description de cette analyse convenant à l'OTI, il est validé de laisser la formulation telle quelle.

M. le Président sollicite l'avis de l'assemblée sur chacun des autres points prévus dans le cahier des charges.

Au vu des débats sur les critères de sélection des candidats, il est validé la modification des taux suivants : 25% (au lieu de 30%) pour la note méthodologique démontrant une parfaite maîtrise des techniques d'audit, et 20 % (au lieu de 15%) pour les références de missions similaires.

Le document modifié sera envoyé à l'OT ce mois-ci, pour permettre ensuite le lancement de la consultation au plus tôt.

6. Questions diverses

Joël LAINÉ approuve la pertinence de la disposition de la salle faite ce jour, et dit que cette disposition en cercle permet à chacun de se voir, notamment au niveau des votes. M. le Président en prend bonne note, pour que cette configuration soit renouvelée lors des prochaines séances du conseil.

M. le Président indique les dates des prochains conseils communautaires :

Débat d'Orientation Budgétaire le 25 février 2025

Vote des taux le 11 mars 2025

Vote du budget le 1^{er} avril 2025

La séance est levée à 20h15.

Laurence LANDREVIE,
La Secrétaire.

Sylvain GAUDY,
Le Président.